



Bulletin d'adhésion 2020

Confédération paysanne interdépartementale du Nord et du Pas-de-Calais

Nom : Prénom :

Adresse :

Téléphone : Courriel :

Si deuxième adhérent sur ce bulletin (pour adhésions « couple » et « sociétés ») :

Nom : Prénom :

Adresse :

Téléphone : Courriel :

Productions : Bio Vente en Circuit Court

Main d'œuvre : UTH SAU : ha Année d'installation :

Les adhésions sont essentielles à la vie de la Conf'... cependant, le montant de l'adhésion ne doit pas être un frein pour celles et ceux qui vivent une situation financière difficile, qui viennent de s'installer, qui produisent sur une toute petite structure, etc. L'adhésion « selon mes moyens » vous permet de soutenir la Conf' et d'adhérer au montant de votre choix.

Adhésion Paysan.ne.s :

individuelle : 100 €

couple¹ : 130 €

société² : 100 € x Nombre d'associé(e)s souhaitant adhérer = ___ €

« selon mes moyens » (nouveaux installés, difficultés financières, ...), je verse une cotisation libre de _____ €

Adhésion Retraité.e.s :

individuelle : 80 €

couple : 100 €

« selon mes moyens » (difficultés financières), je verse une cotisation libre de _____ €

Non paysan.ne.s :

Je souhaite soutenir la conf' avec un don de _____ €

Abonnement « Campagnes Solidaires » : 45 €

magazine national

Abonnement Solidarité paysanne (non adhérents) *: 30€

journal local

Supplément volontaire + _____ €

TOTAL _____ €

*L'abonnement à Solidarité Paysanne est compris dans l'adhésion

Être adhérent vous permet :

- **D'être défendu.** Adhérer, c'est ne plus être tout seul.
- **D'être représenté.** Se syndiquer, c'est anticiper, arrêter de subir.
- **D'agir.** Cotiser, c'est déjà agir !

Votre adhésion permet au syndicat :

- D'avoir du poids dans les instances
- De réaliser et envoyer des journaux d'informations
- De prendre en charge les frais liés à la défense individuelle des adhérents
- De prendre en charge les frais liés à la défense des intérêts et de l'avenir collectif des paysans
- D'organiser des événements (AG, fermes ouvertes, réunions publiques...)
- De rémunérer les salarié.es qui animent la vie de la Conf'
- De payer des frais juridiques éventuels
- ...

1 Adhésion qui s'adresse aux personnes en concubinage, pacsé.e.s ou marié.e.s. Les deux adhérent.e.s ont donc chacun.e.s une voix lors de l'AG.

2 Même si l'adhésion est payée par la société, c'est chaque associé.e, en tant que personne physique qui fait le choix d'adhérer. Chaque adhérent.e recevra les courriers et journaux de la Conf' à son adresse (sauf mention contraire de votre part)